

Le conseil particulier, tout en respectant son scrupule et ses motifs, sollicita, chaque fois, et obtint la permission de conserver l'influence d'un nom si justement honoré du public, sachant que son absence des assemblées n'était pas imputable à la négligence ou à l'indifférence, mais à des choses indépendantes de sa volonté.

Cette délicatesse même de notre respectable doyen, ce scrupule de laisser son nom sur la liste des officiers, parce que l'âge ne lui permettait plus d'en remplir tous les devoirs, est une leçon fort utile pour nous. Rappelons cet exemple à ceux de nos confrères qui se laissent volontiers porter sur le rôle des membres actifs et ne paraissent jamais ou rarement aux assemblées, sans avoir pour se justifier la bonne excuse des infirmités du vieil âge.

Pour nous qui l'avons si bien connu, conservons son souvenir avec respect, honorons sa mémoire, suivons les bons exemples de vertus publiques et privées qu'il nous a donnés durant sa longue et honorable carrière.

Prions donc pour le repos de l'âme de ce confrère si regretté, si digne et si juste ; disons du profond de nos âmes : *Requiescat in pace.*

---

Les *Annales de la bonne Sainte-Anne* annoncent que le plâtrage de l'allonge de l'église est terminé. De même la corniche et les trois quarts de la décoration sont achevés, de sorte qu'à l'ouverture des pèlerinages, il restera peu à faire. Dès que la neige aura disparu, on commencera à mettre la dernière main [aux tours de la façade.

---

### UN RAPPROCHEMENT SAISSANT

---

Le 29 mars 1880, le ministère de M. Jules Ferry lançait contre les congrégations religieuses de France ses odieux décrets d'expulsion !

Le lendemain 30 mars, les ministres envoyaient leurs circulaires et instructions pour préparer l'exécution de ces décrets.—Cinq années s'écouleront !

Le 29 mars 1885, à la suite de désastreuses nouvelles reçues du Tonkin, les députés se réunissent et décident de renverser du pouvoir M. Jules Ferry, ministre des affaires étrangères et président du conseil des ministres.

Le lendemain 30 mars, par 308 voix contre 161, la Chambre des députés signifie son congé à M. Jules Ferry, que la foule indignée poursuit de ses clameurs et de ses insultes, jusques au palais du quai d'Orsay !

Quelques mois encore, et M. Jules Ferry allait être président de la République ; et il n'est plus rien ! !...

Quelle chute ! Quelle leçon !

Dieu est tout puissant ! “ *Patiens, quia æternus !* ”